



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 07 février 2024

N°24-07

OBJET : Adoption du lancement de la procédure de révision de la Charte 2012-2027 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique – SM/PNRM

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Charles CYRILLE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 07 février, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 29 novembre 2023
Finances
2. Rapport sur les orientations budgétaires 2024 – Budgets Principal et Annexe CFME
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Primitif 2024 – Budgets Principal et Annexe CFME
4. Modification du Règlement Budgétaire et Financier
Directions
5. **Biodiversité** : Processus de révision de la Charte
6. Convention avec le Comité régional des pêches pour la mise en place d'un DCP
7. **Grands projets** : Modification du Plan de financement OGS dans le cadre du programme LEADER
8. Plan de financement AME 2023-2024
9. **Développement local** : Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la valorisation du Porc créole
Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr H. GROS-DESORMEAUX(Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).- Mr E. JULAT(Schoelcher) – Mme B. BARDOUX(Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL.

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr J-L. GUIZONNE (Grand - Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr C. PALIN (Trinité) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – N. ACCUS ADAINE.
Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.
→ **Communes** : – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce).
→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mr J. THABAR (Gros Morne)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,

Considérant que cette année, le Parc naturel régional de la Martinique débute la procédure de révision de sa charte 2012-2027 ; Que, cette procédure devra aboutir au décret ministériel de classement de la nouvelle charte en 2028 et qu'elle se décline en deux phases,

Considérant que la première phase consistera en l'élaboration des études et rapports permettant la rédaction des délibérations de lancement de la révision de la charte ainsi que du rapport d'opportunité et que cette première tranche doit être validée par l'obtention de l'avis d'opportunité du préfet (délai réglementaire de 6 mois) de région et conditionnera le démarrage de la seconde phase,

Considérant que la deuxième phase sera scindée en plusieurs étapes :

- Etudes des préalables (diagnostic du territoire, analyse de son évolution et évaluation de la mise en œuvre de la charte 2012-2027),
- Élaboration de la charte 2027-2042 (définition des enjeux, rédaction d'une note stratégique et élaboration du rapport de charte),
- Évaluation environnementale de la charte 2027-2042,
- Enquête publique et décret de classement,

Considérant que tout au long de ces phases et étapes seront menés des actions de concertation, de communication et d'information. Et que pour mener à bien cette mission de révision que le Parc naturel régional de la Martinique a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (Bureau d'étude). Ce dernier apportera une assistance au Parc durant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'obtention du décret de classement de la nouvelle charte 2027-2042 sous la forme :

- d'une tranche ferme correspondant à la phase 1 visant l'avis d'opportunité du Préfet
- d'une tranche conditionnelle, conditionnée par cet avis d'opportunité et intégrant toutes les étapes mentionnées en phase 2.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Approuve le lancement de la procédure de révision de la charte 2012-2027 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique telle qu'elle a été prévue ci-dessus.

Article 2

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 07 février 2024

Le Président,

Félix ISMAIN



SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL
REGIONAL DE LA
MARTINIQUE
DE COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délibération n°24-07 Adopte le lancement de la procédure de révision de la Charte 2012-2027 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique